

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



UNIS POUR LES FAMILLES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

7 JUIN 2024

📍 Centre des congrès
88000 EPINAL



Imaginé, réalisé et imprimé par : Armelle, Emeline et Juliette

MOT DE LA PRÉSIDENTE



Chères associations adhérentes, chers membres,
chers partenaires et chères familles,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier de votre présence parmi nous aujourd'hui. L'UDAF, avec ses 90 associations et ses 7 313 adhérents, tire sa force de ses valeurs et de la signification qu'elle donne à ses actions.

Lors de notre dernière réunion, qui a eu lieu le 19 avril dernier, les présidents d'associations et de mouvements familiaux ont pu mieux comprendre les actions menées et réalisées par les mouvements du réseau de l'UDAF. Le soutien de nos associations et mouvements est essentiel pour mener à bien nos missions, défendre les familles et les représenter.

Les priorités actuelles de l'UNAF et du réseau des UDAF portent sur :

- Le soutien à la parentalité,
- La conciliation entre vie professionnelle et familiale,
- L'accueil de la petite enfance,
- Le logement,
- Le grand âge,
- La paupérisation des familles.

L'inflation a progressivement touché de plus en plus de familles depuis 2022, et cette tendance s'est encore accentuée en 2023, entraînant des conséquences significatives sur leur budget et leur mode de vie quotidien, celle-ci impactant différemment les familles en fonction de leur structure (familles monoparentales, couples avec enfants, etc.).

Ses effets cumulatifs ont détérioré les conditions de vie des ménages et engendré de fortes inquiétudes pour l'avenir. Les conséquences de l'inflation se sont étendues à une population plus large, allant des personnes fragilisées ou en situation instable à celles disposant de ressources modestes.

On a aussi observé une précarisation des personnes âgées, avec des retraites insuffisantes, une augmentation des expulsions locatives et des demandes d'hébergement social ainsi que la fragilisation de personnes non éligibles aux aides sociales, en particulier des travailleurs aux faibles revenus. Cette situation a conduit à une augmentation de la dépendance de ces familles au crédit renouvelable pour gérer les dépenses imprévues et même les dépenses courantes. C'est une véritable spirale qui mène inévitablement à l'endettement excessif.

Avec ses actions parentalité et son service Point Conseil Budget, l'UDAF des Vosges est consciente des difficultés rencontrées par les familles Vosgiennes. L'accompagnement budgétaire est un outil essentiel pour prévenir la pauvreté et la précarité, ce service joue un rôle crucial dans ce domaine.

Les associations familiales et les bénévoles jouent un rôle essentiel dans le soutien aux familles. Ils offrent une aide précieuse pour répondre aux défis quotidiens, renforcent le lien social et favorisent l'inclusion et le bien-être des familles, quelle que soit leur situation géographique ou économique.

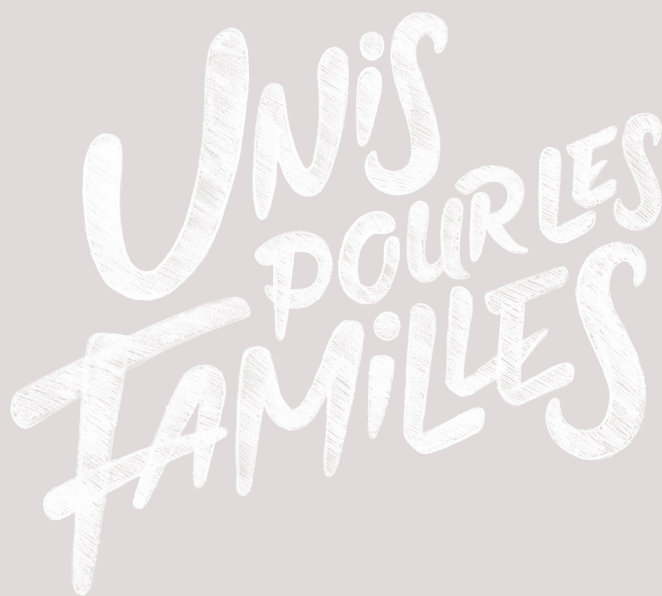
Notre projet associatif, se référant aux textes issus du code de l'Action Sociale et des Familles, se centralisera encore mieux sur la famille et le monde associatif, liens privilégiés de transmission et de solidarité entre les générations.

La famille doit recevoir protection, soutien et bénéficier des droits et services nécessaires pour exercer pleinement ses fonctions éducatives.

Au cours de cette Assemblée Générale nous aurons le privilège d'accueillir Hervé MARCHAL. En tant que sociologue renommé, il se distingue par son expertise dans les domaines territoriaux, les dynamiques de solidarité, le vieillissement et l'habitat. Il nous fera l'honneur de partager ses dernières études, mettant en lumière les préoccupations contemporaines des familles.

Je vous souhaite une Assemblée Générale enrichissante et productive.

Sylvie CONRAUX



EDITO DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE



Chères associations adhérentes, chers membres,
chers partenaires et chères familles,

C'est avec une grande fierté que je vous présente le rapport d'activité de l'année 2023.

Cette année a été marquée par de nombreux défis, mais aussi par de belles réussites et avancées pour notre organisation.

Grâce à votre soutien et à notre engagement commun, nous avons pu continuer à accompagner et soutenir les familles vosgiennes.

Ce rapport d'activité est le reflet de notre travail, de notre dévouement et de notre volonté de toujours faire mieux pour répondre aux besoins des familles.

Nous avons mis en place de nouveaux projets, renforcé nos partenariats et continué à innover pour offrir des services de qualité et adaptés à chacun.

Si la politique familiale est régie par des lois et des orientations qui encadrent l'action publique nationale en faveur des familles, le quotidien de celles-ci dépend également en grande partie de l'action locale des communes, des départements et des régions, présents sur le terrain pour écouter les besoins des familles et y apporter des réponses.

Au nom de l'UDAF des Vosges, je tiens à exprimer notre plus profonde gratitude à toutes nos associations adhérentes. Grâce à leur engagement indéfectible, elles assurent le lien social indispensable qui nous permet d'être au plus proche des familles du territoire.

Que ces familles résident en ville ou en milieu rural, elles partagent des besoins communs et fondamentaux : concilier vie familiale et professionnelle, accéder à une éducation de qualité, bénéficier des services publics et des professionnels de santé, utiliser des transports efficaces et obtenir des services et soins à domicile pour celles et ceux qui en ont besoin.

Au cœur des territoires, nos associations familiales jouent un rôle crucial. Elles pallient les insuffisances des services publics en offrant une diversité de services essentiels : aide à domicile, centres de loisirs et crèches associatives, habitat partagé, soutien à la parentalité..., la liste n'étant pas exhaustive.

Vous êtes des partenaires privilégiés des pouvoirs publics locaux pour répondre aux attentes des familles de notre territoire.

En 2023, dans le cadre de notre mission de défense des intérêts moraux et matériels des familles vosgiennes, nous avons représenté les familles et porté leur voix. Nous avons ainsi œuvré pour défendre leurs intérêts dans des domaines variés tels que la santé, le logement, les prestations sociales, l'autonomie, le handicap, la parentalité, l'éducation, le soutien aux aidants, la conciliation entre vie familiale et professionnelle...

L'année écoulée a été marquée par des défis économiques importants, notamment la paupérisation des familles due à l'inflation alimentaire et énergétique.

Dans le cadre de notre mission de soutien, notre service de conseil et d'accompagnement budgétaire (Point Conseil Budget) a répondu à plus de 500 demandes et notre service Point Info Famille a répondu à plus de 650 demandes de conseils juridiques.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention d'objectifs UNAF/UDAF, l'UDAF, positionnée sur la parentalité numérique, a soutenu et accompagné l'association APEDYS dans l'organisation et l'animation d'ateliers numériques. Ces ateliers sont destinés aux parents et accompagnants de personnes, adultes et enfants, porteurs de troubles dys, afin de leur permettre, grâce à l'utilisation d'outils numériques de compensation, l'accès aux savoirs de base.

Consciente des défis auxquels sont confrontés les jeunes aidants, l'UDAF a travaillé en collaboration avec l'ADMR, l'ADAPEI et l'Association Mathilde et ses amis pour mettre en place une action de répit spécialement conçue pour ces jeunes.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers toutes les personnes impliquées dans ce projet. Ce fut une expérience professionnelle enrichissante, basée sur le partage et la véritable collaboration pour atteindre un objectif commun.

Notre partenariat avec le Conseil Départemental d'Accès aux Droits s'est consolidé grâce au projet de recrutement d'un juriste à mi-temps, partagé entre l'UDAF et le CDAD. Ces réalisations illustrent notre engagement et notre capacité à répondre aux besoins des familles vosgiennes. Ensemble, œuvrons pour une société plus solidaire, où chaque famille puisse disposer des ressources essentielles à son développement harmonieux.

Enfin, je souhaite exprimer ma profonde gratitude à notre présidente, Sylvie CONRAUX, ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration de l'UDAF des Vosges, pour la confiance indéfectible qu'ils m'accordent depuis six ans.

Leur dévouement, leur investissement et les valeurs familiales qu'ils défendent et incarnent dans leurs représentations auprès des pouvoirs publics sont particulièrement appréciés.

Merci à tous pour votre engagement et votre soutien sans faille.

Armelle PERNY



SOMMAIRE

Les valeurs de l'UDAF 9

Les missions de l'UDAF..... 10

✧ Les missions légales

✧ Les missions exercées par l'UDAF des Vosges

Organigramme et Gouvernance..... 19

Vie institutionnelle 21

**Bilan des activités par missions
et domaines d'interventions 30**

✧ Donner avis

✧ Représenter

✧ Porter des services pour les familles

✧ Autres services

Les temps forts 48

Le rapport moral et d'orientation... 56

Remerciements..... 59



L'UDAF DEPUIS 1945...

8 Président(e)s depuis 1945



Pierre CHRISTOPHE
de 1945 à 1970



Philippe RICHARD
de 1980 à 1985



Julien DESCHASEAUX
de 1970 à 1975



Gérard BOITOUZET
de 1985 à 2008



François BRETON
de 1975 à 1978



Jean Marie FONTAINE
de 2008 à 2018



Roland ETIENNE
de 1978 à 1980



Sylvie CONRAUX
depuis 2018

Première femme
Présidente de
l'UDAF



Évolution de notre identité visuelle :

1980



2000



2019



Évolution du nombre d'associations adhérentes :

1946

9 Associations
adhérentes

1956

75 Associations
adhérentes

1966

74 Associations
adhérentes

1976

59 Associations
adhérentes

2016

95 Associations
adhérentes

2006

48 Associations
adhérentes

1996

79 Associations
adhérentes

1986

77 Associations
adhérentes

2023 90 Associations
adhérentes

LES VALEURS DE L'UDAF

L'UDAF des Vosges s'emploie à une complémentarité entre l'action politique et la gestion des services pour les familles. Notre action sociale et familiale s'inscrit dans la continuité des valeurs et des actions de l'UNAF.

L'écoute et l'anticipation

Forte de son réseau d'associations, l'UDAF est à l'écoute des besoins et prend position sur l'ensemble des sujets qui concernent les familles.

La diversité

L'UDAF bénéficie d'un réseau associatif riche de diversités et peut ainsi représenter avec force les familles auprès des pouvoirs publics et de nombreuses institutions.

L'action familiale de l'UDAF des Vosges s'inscrit dans la continuité et au-delà des clivages politiques : elle donne son avis, au même titre que l'UNAF, en toute liberté aux pouvoirs publics.

La laïcité

L'UDAF s'inscrit dans le principe de laïcité, valeur qui rassemble : égalité de tous devant la loi sans distinction d'origine, de croyance, de conviction.

L'universalité

L'UDAF défend toutes les familles quelques soient leurs formes.

Au travers de ses actions et de ses services, l'UDAF est présente tout au long de la vie des familles.

La solidarité

L'UDAF soutient les familles et leurs membres, elle promeut la solidarité nationale (protection sociale, prestations familiales, santé, handicap...) et les solidarités familiales ; elle considère que toute politique publique, quel que soit son objet, doit intégrer la nécessité d'une solidarité de la Nation à l'égard des familles et intègre cette valeur dans son fonctionnement en inscrivant le bénévolat comme support central et indispensable de son action militante au service des familles.



Les missions légales

Article L211-3 - Modifié par Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 - art. 2 (V) du
Code de l'action sociale et des familles

Mission 1

Donner leur avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.

Mission 2

Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la région, le département, la commune.

Mission 3

Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge.

Mission 4

Exercer devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique, notamment de l'agrément prévu à l'article L. 621-1 du code de la consommation, l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles, y compris pour les infractions prévues par l'article L. 227-24 du code pénal.

Chaque Association Familiale ou Fédération d'Associations Familiales, dans la limite de ses statuts, conserve le droit de représenter auprès des pouvoirs publics les intérêts dont elle a assumé la charge.



Les missions exercées par l'UDAF des Vosges



Porte parole des familles, l'UDAF est experte de leurs réalités de vie

L'UDAF s'appuie sur son réseau d'associations locales et départementales, ses représentants familiaux et ses services qui font remonter les réalités du terrain.

Au sein de l'UNAF, elle bénéficie d'une expertise nationale de la politique familiale et des réalités de vie des familles.

Forte de sa connaissance de la vie des familles et à son vaste réseau associatif, l'UDAF intervient auprès des pouvoirs publics (représentations et plaidoyers) pour évaluer et co-construire les politiques en faveur des familles.



Services aux familles et aux personnes vulnérables

L'UDAF accueille, informe et accompagne les familles et/ou les personnes en situation de vulnérabilité dans leur quotidien.



Mission transversale de développement et d'animation de la vie associative

L'UDAF anime et soutient des associations familiales adhérentes. Partout dans le département, ce maillage associatif permet aux familles de trouver des réponses à leurs besoins (parentalité, formation, santé, consommation...) et de s'engager pour les partager avec d'autres familles.

Porte parole des familles

Donner avis

Élaboration de Propositions

L'UDAF développe des propositions concrètes pour améliorer la législation et les politiques publiques en matière de famille, de protection sociale, de logement, d'éducation, et de santé.

Elle effectue des études et des recherches pour appuyer ses propositions avec des données solides.

Représentations

Représentation des Familles

L'UDAF représente les intérêts des familles auprès des pouvoirs publics, des institutions départementales et des médias.

Elle participe à diverses instances et comités consultatifs pour influencer les politiques familiales menées sur le territoire des Vosges.

Experte des réalités de vie des Familles

Chiffres clés des Familles du département des Vosges

103 mille

familles dans le département (2020)

37 mille

couples avec enfant(s) (2020)

15 mille

familles monoparentales (2020)

50 mille

couples sans enfant (2020)

7 710

familles nombreuses (2020)

30,8 %

de personnes âgées de moins de 30 ans (2022)

48,7 %

de personnes âgées de plus de 65 ans (2020)

1 292

mariages (2022)

15,3 %

c'est le taux de pauvreté (2022)

L'Observatoire des Familles

L'Observatoire des Familles est un dispositif original du réseau UNAF-UDAF-URAF pour mener conjointement une enquête nationale et des enquêtes départementales et régionales afin d'obtenir des résultats représentatifs et comparatifs des réalités de vie des familles selon les territoires.

Enquête 2023



Désir d'enfant(s) – Entre désir et réalités : avoir des enfants aujourd'hui en France

Dans le cadre de l'Observatoire des Familles UNAF-UDAF-URAF, l'UNAF a confié à OpinionWay une enquête sur le Désir d'enfant auprès de 2500 parents (et 500 personnes sans enfant), renouvelant ainsi les résultats d'une étude menée en 2012 sur l'ensemble de la France.



Le désir d'enfant est très enraciné

- **Au sein des familles, le désir d'avoir des enfants est profondément enraciné**, avec près de 7 parents sur 10 qui ont toujours cultivé cette aspiration. Les mères et les parents de familles nombreuses montrent un désir particulièrement fort. 2/3 des personnes entre 25 et 45 ans qui n'ont pas d'enfant en souhaitent.
- **La famille idéale** est généralement constituée **de deux enfants** (49%), mais **plus d'un tiers des parents aspirent à une famille nombreuse** (trois enfants ou plus), particulièrement les femmes et ceux qui ont eux-mêmes grandi au sein d'une famille nombreuse.
- Pour les parents, fonder une famille représente avant tout la **recherche d'affection et d'amour** (50% le citent dans leur top 3) et une opportunité de **transmettre des valeurs** (39%).
- Pour les personnes qui ne veulent pas d'enfant les raisons sont multiples : contexte actuel (30%), absence de désir d'enfant (20%), coût de l'enfant (13%, environnement (11%).

Il y a un écart subi entre aspiration et réalité

- **1 parent sur 5 a renoncé d'avoir le nombre d'enfant qu'il aurait souhaité (18%)**. Ces parents expliquent leur situation en raison de leur **inquiétude quant à l'évolution du monde** (30%) et du **coût financier** d'élever un enfant de plus (28%). **22% évoquent la question de la fertilité**.
- **13 % des adultes de 25 à 45 ans sans enfant interrogés ont renoncé à avoir des enfants alors qu'ils en souhaitaient**.

L'étude complète est accessible via ce lien :

<https://www.unaf.fr/ressources/entre-desir-et-realites-avoir-des-enfants-aujourd'hui-en-france/>

Les dernières thématiques de l'Observatoire des Familles :

- Comment les familles réussissent-elles à concilier leur vie familiale avec leur vie professionnelle ? Besoins et aspirations
- Avoir 3 enfants ou plus aujourd'hui
- Être parent d'enfant(s) entre 6 et 12 ans
- Quel accès aux vacances et aux loisirs pour les familles ?



La Médaille de l'Enfance et des Familles

Le décret de 2013 avait apporté des modifications au code de l'action sociale et des familles relatives à la MEDAILLE DE LA FAMILLE, dont les principales étaient :

✿ La Médaille de la Famille concerne désormais les personnes, mère ou père de famille ayant élevé au moins quatre enfants français, dont l'aîné a atteint 16 ans.

✿ Par dérogation à cette disposition, cette distinction peut également être attribuée :

- aux personnes qui au décès de leurs parents, élèvent ou ont élevé seuls pendant au moins deux ans, leurs frères et sœurs.
- aux personnes élevant ou ayant élevé seuls pendant au moins deux ans, un ou plusieurs enfants de leur famille devenus orphelins.
- aux veuves mais aussi aux veufs de guerre ayant, au décès de leur conjoint, trois enfants.
- à toute personne ayant rendu des services exceptionnels dans le domaine de la famille.

✿ Le décret de février 2022 élargit encore les critères d'attribution de la médaille afin de mieux refléter la diversité des familles et plus généralement des personnes qui méritent la reconnaissance de la Nation :

- aux parents qui ont élevé un ou des enfants dans un contexte familial, social ou économique particulièrement difficile. Il s'agit par exemple de familles monoparentales ayant élevé un ou des enfants en situation de handicap ;
- aux personnes qui ont dédié leur vie professionnelle ou leur action bénévole à l'accompagnement, la protection et la défense de l'enfance et des familles.
- la dérogation déjà prévue pour les veuves et veufs de guerre est étendue aux veuves et veufs d'actes de terrorisme.

Pour refléter ces dernières évolutions, le nom de cette distinction honorifique est devenu :

« **Médaille de l'Enfance et des Familles** »

et le visuel de la médaille a également été changé.

En bref

- 5 critères pour être éligible
- Récompense purement honorifique
- Organisation d'une cérémonie de remise



Chaque année, les dossiers de médailles déposés, vérifiés par l'UDAF, approuvés par la préfecture sont renvoyés aux mairies correspondantes.

Les mairies organisent alors une cérémonie pour honorer les récipiendaires des médailles, souvent en présence de leur famille, d'élus, d'associations et de l'UDAF.

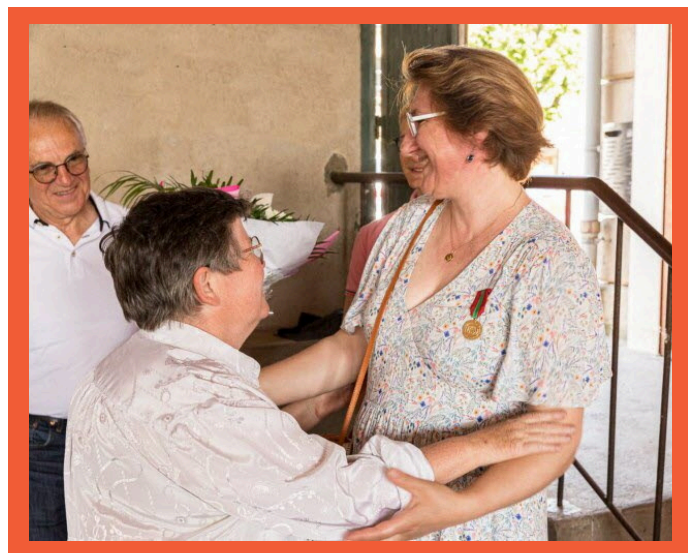


8 Médailles remises en 2023

→ **Mairie d'Epinal**



Mairie d'Hadol ←



→ **Mairie de Darnieulles**

Développement et animation de la vie associative

En 2023, il est clairement apparu que le développement et l'animation de la vie associative devaient être des priorités pour l'UDAF des Vosges.

LE CONSTAT

La synthèse des besoins exprimés par les associations lors de la réunion associative du 3 mars 2023 indique que :

1. Les associations ne se connaissent pas entre elles,

2. Les associations n'ont pas le réflexe de solliciter l'UDAF pour :

- Des questions juridiques
- Des appels à projets
- Des besoins en formation
- Leur communication (utilisation des réseaux, aide à la conception de visuels...)
- ...



En outre, il devient de plus en plus ardu pour les associations d'attirer des bénévoles engagés.

Développement du
sentiment d'appartenance
à un réseau

Asseoir durablement
l'image de l'UDAF

S'ÉLEVER EN TANT QUE TÊTE DE RÉSEAU

Un des axes prioritaire du futur projet associatif sera de construire des accompagnements nouveaux, ou à adapter, dédiés aux besoins des associations qui seront recueillis directement auprès d'elles ou exprimés par les partenaires.

ACCUEILLIR ET RÉACTIVER

- Favoriser les échanges et les rencontres (formelles et informelles),
- Développer des points de contacts,
- Offrir des compétences supports avec la compétence aujourd'hui indispensable : la communication,
- Reconquérir des associations adhérentes en sommeil ou en partance.

ACCOMPAGNER ET SOUTENIR
DÉVELOPPER ASSOCIATIONS
ANIMER PROXIMITÉ FAMILLES
PARTENAIRES COMMUNIQUER
ACCUEILLIR ET RÉACTIVER

Le développement associatif constitue un défi porté par l'ensemble du réseau UNAF-URAF-UDAF

L'accompagnement et le soutien de nos membres par des services concrets sont au cœur de nos préoccupations. La communication est un service transversal essentiel à toutes nos missions.

Nous envisageons d'accompagner les structures locales et de leur proposer de communiquer dans nos différents réseaux, leurs actions pour augmenter leur visibilité à l'échelle locale. Une logique de proximité avec nos adhérents sera adoptée, en cherchant à comprendre et à répondre à leurs besoins spécifiques.

Enfin, le partage de bonnes pratiques et d'informations au sein de notre réseau est un axe majeur de notre projet, favorisant ainsi l'apprentissage mutuel et le développement continu. Nous sommes convaincus que ces actions conjointes peuvent faire une différence significative.



Pour mener à bien cette mission
l'UDAF a reconfiguré ses services

1. Un poste de chargée de développement de la vie associative a été proposé à Emeline GEOFFROY fin 2023.



Emeline GEOFFROY, ayant rejoint l'Udaf il y a trois ans, a développé une expertise spécifique dans le fonctionnement et la vie statutaire des associations.

Emeline assurera le soutien et l'accompagnement des associations familiales dans leur développement

- Organisation d'événements fédérateurs,
- Animation de réunions, de rencontres, de groupes de travail favorisant le travail collaboratif et la construction de projet,
- Participation aux Assemblées Générales et événements organisés par les associations familiales adhérentes,
- Organisation de rencontres individuelles,
- Formations mutualisées adaptées à la demande des associations.
- ...

2. Un poste de chargé de communication a été créé

Ce poste a pour objectif de renforcer la communication interne et externe au réseau des associations agréées à UDAF.

Les missions :

- Mettre en place la lettre électronique pour informer les membres du réseau sur les actualités du réseau, les actions des différentes associations, les événements à venir, etc.
- Gérer et administrer le calendrier partagé pour permettre aux membres du réseau de partager leurs expériences et de mutualiser leurs bonnes pratiques.
- Animer et mettre à jour régulièrement notre site web pour qu'il soit attractif et informatif, cela permet de mettre en avant les réalisations des différentes associations membres.
- Être actif sur les réseaux sociaux pour partager des contenus sur les actions du réseau et des associations membres, interagir avec les internautes et répondre à leurs questions.
- Rédiger des communiqués pour diffusion sur les différents réseaux sociaux numériques du département afin d'informer des actions du réseau et des associations membres pour toucher un public plus large.



Plus values du développement et de l'animation de la vie associative

QUAND ?

Au deuxième semestre 2024



Renforcer la cohésion et la collaboration entre associations



Accroître la visibilité et reconnaissance de nos associations



Etre au plus proche des familles

En travaillant ensemble et en partageant nos ressources, nous pouvons avoir un impact plus important et ainsi mieux répondre aux besoins des familles.

**Conseil
d'Administration**

Armelle PERNY
Secrétaire Générale

Dominique DJELLOUL
Conseillère Juridique
et sociale

Sortie des effectifs
le 24/10/2023

Emeline GEOFFROY
Secrétaire Principale

Martine HAVET
Agent Administratif

Sortie des effectifs
le 30/09/2023

L'équipe au 31/12/2023

Avec le départ de Dominique DJELLOUL et de Martine HAVET au 31/12/2023, l'équipe de l'Udaf des Vosges était constituée de 2 salariées en C.D.I. à temps complet.

Les membres du Bureau



Présidente
Mme CONRAUX
Sylvie



Vice-présidente
Mme VAUTHIER
Monique



Secrétaire
Mme BEDEZ-
STOUVENEL
Jacqueline



Secrétaire adjointe
Mme FOURCAULX-
VILLAUME Evelyne



Trésorière
Mme HACHET
Elisabeth



Trésorier adjoint
Mr CONTASSOT
Patrick



Les membres du Conseil d'Administration



Membres élus



Anne CAPRON
Apedys 88



Sylvie CONRAUX
AF Vittel



Patrick CONTASSOT
AF Dogneville



**Evelyne FOURCAUX
VILLAUME**
ADMR Monthureux



Elisabeth HACHET
AF Jeuxey



Martine HATTON
AF Saint Amé



Cosima JEANDIDIDER
AF Uriménil



Sabine MANGEOL
AF Hadol



Monique VAUTHIER
AF Uriménil



Membres désignés



**Jacqueline BEDEZ
STOUVENEL**
Conjoints survivants



Olivier BOGARD
Adapei 88



Oswald CALEGARI
APF France Handicap



Nadine DI MATTEO
Fédération MFR



Angelès PERRIN
Conjoints survivants



Dominique SAUTRÉ
Fédération MFR



**Marie-Chantal
SCHNEIDER**
APF France Handicap



Anne-Marie THIROLLE
ADMR Bulgnéville

Le Conseil d'Administration

Ayant un statut d'association de loi 1901, l'UDAF est pilotée par un Conseil d'Administration avec à sa tête une présidence. Composée de 17 administrateurs élus ou nommés par des membres des associations adhérentes, cette instance gouvernante dispose des pouvoirs les plus étendus pour administrer et diriger notre association.

Elle se réunit pour fixer les grandes orientations tant sur le plan institutionnel que sur celui de la gestion des services et prend toutes les décisions nécessaires au bon fonctionnement.

Les sujets traités

Actualité politique, fonctionnement des services, retours de réunions et des commissions, projets en cours, rencontres partenaires, validation de la communication externe (Lettre électronique, site internet...), points financiers...

Le Bureau

Constitué de 6 membres élus bénévoles, il est convoqué au moins 2 fois par an à l'initiative de la présidente. Il se réunit pour aborder des sujets en amont du Conseil d'Administration.

Les sujets traités

Politique familiale, actualité des représentations, arrêté des comptes, validation des événements et des projets, ...

**Le pôle
institutionnel en
2023**

6
Conseils
d'Administration

3
Réunions de
bureau

1
Assemblée
Générale

**Les membres du CA en
2023 c'est :**



19 502 Kilomètres parcourus



1062 Heures de bénévolat

Bilan des activités institutionnelles

La commission de contrôle

Missions de la Commission de contrôle : Traiter et vérifier les listes annuelles d'adhérents transmises par les associations adhérentes, contrôler la validité des candidatures individuelles, des désignations et des procédures de vote et instruire les demandes d'agréments.

5 Associations contrôlées en 2023

 5 Membres

 2 Réunions

Les constats

Il est constaté qu'il y a toujours des difficultés pour obtenir la validation des mises à jour de la liste des adhérents en temps et en heure de quelques Associations. Il est parfois difficile de faire comprendre l'intérêt de cette Commission de contrôle aux Associations.

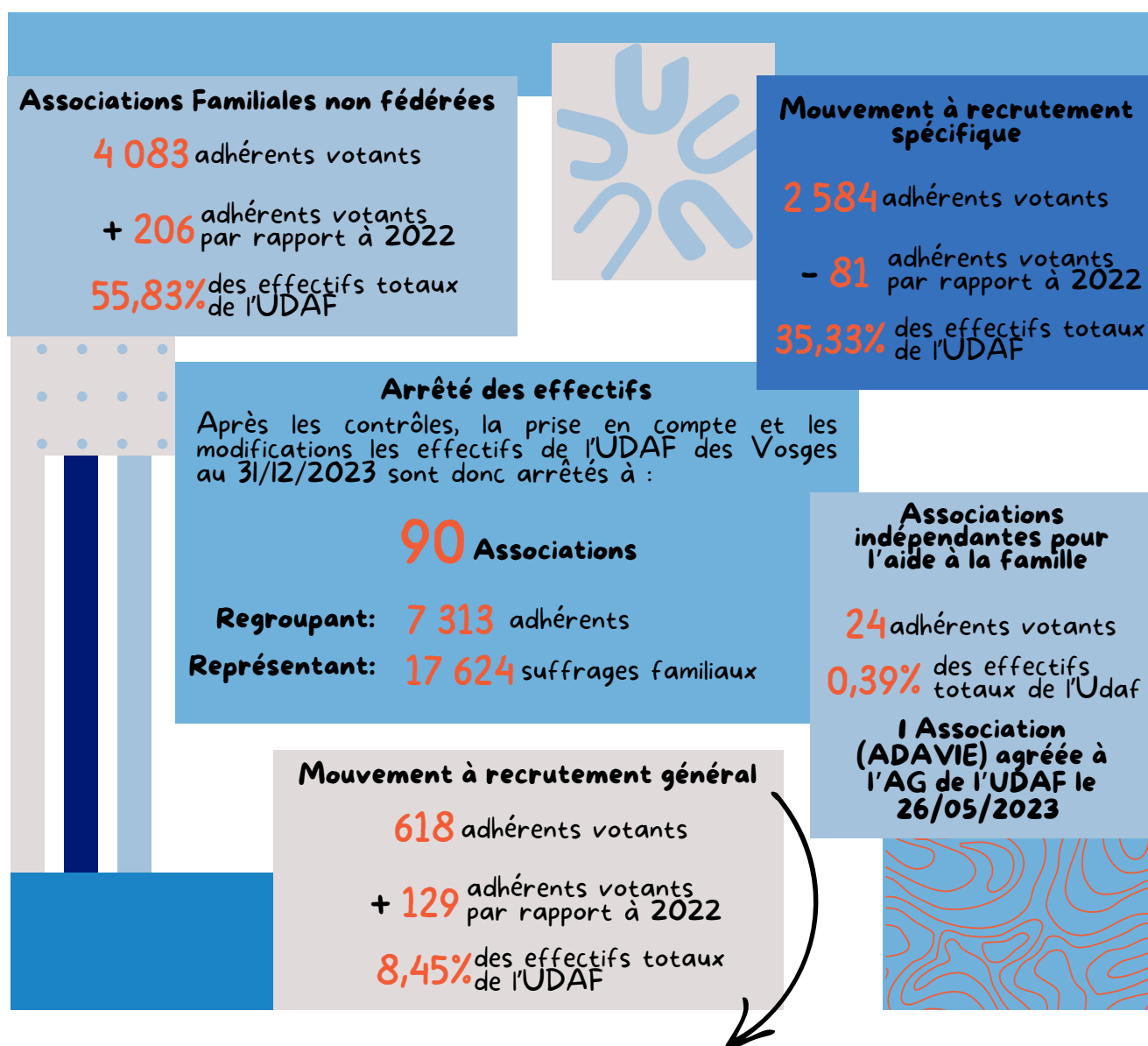
Les membres de la Commission de contrôle de l'UDAF des Vosges, se sont rendus sur site avec la personne responsable de la liste des adhérents ou directement avec le ou la Président(e) de l'Association.

Cette année encore, les membres étaient accompagnés par Emeline GEOFFROY qui s'est proposée de participer activement au développement associatif et a accompagné les membres de la commission de contrôle dans les associations pour :

-  Être en soutien des missions.
-  Répondre aux questionnements de fonctionnement des associations.
-  Proposer les services de l'UDAF aux associations.

Les listes sont bien tenues dans l'ensemble. Les personnes responsables des listes sur le logiciel Adhélis utilisent aisément le logiciel et n'ont pas de besoin de formation mais plus des besoins d'explications sur certaines manipulations.





Mise en sommeil au 31/12/2023 de la CSF de Gérardmer. L'UDCSF n'existe plus.
 Plus qu'un seul Mouvement à recrutement général : Familles Rurales.

Remerciements

Les membres de la Commission de contrôle et Emeline GEOFFROY remercient tout particulièrement, Madame SERIN de la Fédération Départementale des Associations d'Aide à Domicile en Milieu Rural, Madame MOUGEOLLE de la MFR d'Hadol, Monsieur PETIOT, Monsieur HARQUET, Madame CHARROY de l'AF de Crainvilliers et Monsieur et Madame RUELLET et Madame BOLLINI de l'AF de Vittel pour l'accueil, la convivialité, les échanges et le partage d'informations lors de ces visites.



Nos Associations adhérentes

L'UDAF des Vosges c'est

90 Associations adhérentes



9 Mouvements à recrutement spécifique

dont

35

ADMR Locales

6

Maisons Familiales Rurales

31 Associations Familiales non fédérées

1

Association indépendante pour l'aide à la famille

1 Mouvement à recrutement général

10

Associations Familiales Rurales locales



En adhérant à l'UDAF, les associations et leurs membres participent à la représentation officielle des familles auprès des Pouvoirs Publics.

L'UDAF est composée d'Associations Familiales et de Mouvements. Les familles n'adhèrent pas individuellement à l'UDAF : elles adhèrent à une Association Familiale ou un mouvement membre de l'UDAF. L'UDAF peut agréer, en qualité d'Association Familiale, une association ayant pour objet essentiel la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des familles.

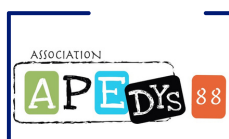


31 Associations Familiales non fédérées présentes sur tout le département des Vosges

Nos Mouvements et Associations indépendantes



ADAVIE



Association d'Adultes et de Parents Dys des Vosges



Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés



Association Départementale des Conjointes Survivants



Association des Paralysés de France



Enfance et Familles d'Adoption



Fédération ADMR



Fédération des Maisons Familles Rurales



Fédération Familles Rurales Vosges



France Alzheimer



Union nationale des Familles et Amis de personnes Malades et/ou Handicapées psychiques

La commission représentations

En 2023, les membres du Conseil d'Administration de l'UDAF ont décidé de créer une commission dédiée aux représentations. Le but de cette commission était de faire un état des lieux des différentes représentations de l'UDAF des Vosges, de les répertorier de manière exhaustive et de les classer selon six grands thèmes :

- Prestations - Droits des familles
- Parentalité - Enfance - Education
- Cohésion sociale - Vulnérabilité
- Logement - Environnement - Transport
- Santé - Handicap - Vieillesse
- Consommation - Budget - Economie



5 Membres



7 Réunions

La commission actualités

Dans le cadre des réflexions sur l'avenir du journal "Familles Actuelles et Société", une commission actualités a été créée.

Son objectif principal était d'examiner la mise en place d'une lettre électronique.

La commission s'est penchée sur les moyens de renforcer les liens entre l'UDAF et ses associations adhérentes, ainsi que sur la communication autour de la vie du réseau.

Elle a également travaillé sur le nom de cette lettre électronique, qui sera intitulée "Les Actualités de l'UDAF 88"

3

Membres



2

Réunions



Faisant suite à la journée de rencontre entre associations du réseau de l'UDAF, un groupe de travail constitué de 7 personnes, coordonné par Marie-Chantal SCHNEIDER (Administratrice au CA de l'UDAF), s'est consacré à l'élaboration d'un agenda partagé entre associations.

Forts impliqués, les participants ont élaboré un cahier des charges qui a permis de rechercher l'outil numérique adapté au réseau.

Différentes applications numériques “planning” ont été testées, il a même été question d’ajouter un module spécifique au site internet de l’UDAF.

Cette solution n'étant finalement pas pratique pour tous, a dû être abandonnée.

Début 2024, notre nouvelle recrue, Juliette, Secrétaire Assistante Chargée de la Communication, a réussi à trouver un outil adapté et l'a configuré pour être utilisé aisément par tous.

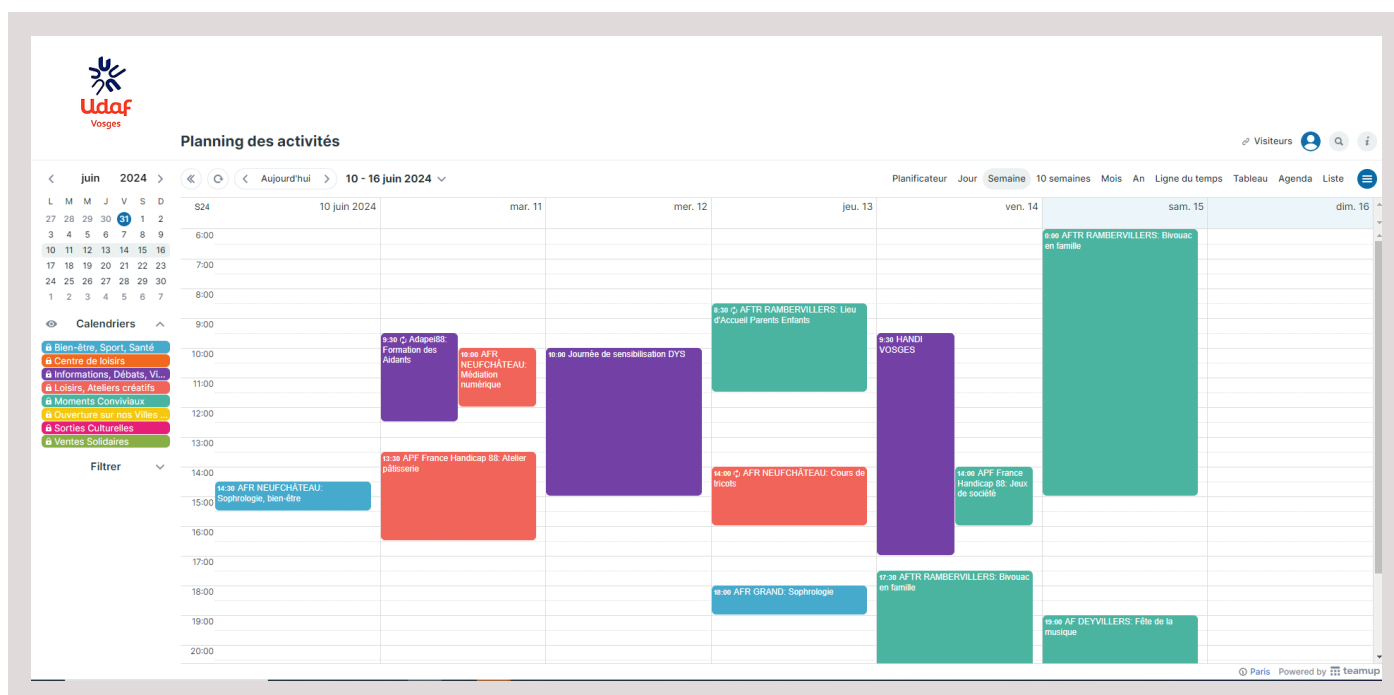
Le planning des activités est disponible via ce lien :

<https://teamup.com/ksmcxrzv9q1b99913k>

 7 Membres

 8 Réunions

Pensez à nous envoyer vos activités pour qu'elles puissent figurer dans l'agenda.



Les liens UDAF/URAF/UNAF

L'UNAF anime le réseau des UDAF et URAF qui mènent dans chaque département et chaque région des missions de représentation et de services aux familles.

1 Unaf Union Nationale des Associations Familiales

C'est une institution nationale qui promeut, défend et représente les intérêts de toutes les familles en France, indépendamment de leurs croyances ou affiliations politiques. Regroupant des associations au niveau régional et départemental, elle favorise la participation des familles pour une politique familiale globale, innovante et solide. Elle soutient également les missions institutionnelles et les services aux familles des URAF et UDAF.

13 Uraf Union Régionale des Associations Familiales

Les URAF coordonnent la représentation des familles au niveau régional, regroupant les UDAF de chaque région. Elles expriment les intérêts familiaux auprès des instances régionales publiques et privées.

Reconnues depuis 1986 par l'UNAF, elles remplissent leur mission de représentation, notamment auprès des CESER et de l'ARS.

99 Udaf

Union Départementale des Associations Familiales

Une UDAF est une institution départementale aux missions similaires à celles de l'UNAF. Il y a 99 UDAF en France, une par département. Elles représentent les intérêts des familles grâce à 25 000 délégués familiaux et mènent des actions politiques en leur faveur. Les UDAF regroupent plus de 7 000 associations adhérentes, représentant près de 800 000 familles. Elles observent les besoins des familles, développent et gèrent de nombreux services. Juridiquement indépendantes de l'UNAF mais fonctionnant de manière similaire, elles ont le statut d'association loi 1901 et sont reconnues d'utilité publique. Les adhérents des UDAF incluent des membres actifs et des associations familiales départementales, ainsi que des groupements à but familial.

Les rencontres en 2023

Udaf

1
Assemblée
Générale

5
Conseils
d'Administration

1
Rencontre

**UNIS
POUR LES
FAMILLES**

L'équipe de l'UDAF des Vosges remercie l'UNAF.

Présentes tout au long de l'année, les équipes de l'UNAF nous accompagnent, elles sont disponibles et réactives, constituant un soutien précieux pour nous.

Elles apportent leurs compétences et leurs ressources dans divers domaines (Juridique, Vie associative, Communication...).

Unaf

1
Assemblée
Générale

2
Rencontres
Présidents/Directeurs

2
Commissions de
contrôle nationale
en visio

2
Formations

1
Journée sur le
développement de
la vie associative



Retrouvez toutes les
actualités de l'UNAF
directement sur leur site
internet



BILAN DES ACTIVITÉS PAR MISSIONS ET DOMAINES D'INTERVENTIONS

Donner avis



Dans la continuité des échanges avec les candidats aux élections législatives organisées en 2022

En 2022, les associations, dont l'UDAF, avaient engagé des discussions avec les candidats aux élections législatives.

En mars 2023, elles se sont réunies pour élaborer un plaidoyer commun.



L'objectif de ce plaidoyer était de sensibiliser les pouvoirs publics aux problèmes de financement et aux modifications des critères d'attribution qui mettent en péril leurs activités quotidiennes.

En tant qu'acteurs essentiels du lien social et du vivre-ensemble, les associations estiment que leur mission n'est plus suffisamment prise en compte par les autorités publiques.

Elles cherchent à changer leur mode de collaboration avec les collectivités et les pouvoirs publics, en privilégiant la coconstruction plutôt que la contractualisation.

En somme, elles aspirent à redevenir des "partenaires de terrain" plutôt que de simples "prestataires de services".

Les associations :





Stéphane VIRY, Député LR de la 1ère circonscription des Vosges a pris en compte les problématiques formulées et a travaillé sur une proposition de résolution visant à faire du bénévolat et de la vie associative: la "grande cause nationale 2023".

Les principaux points de cette proposition



1. Contexte

En France, environ 1,5 million d'associations actives constituent la richesse de notre système associatif. Ces associations œuvrent dans des domaines variés tels que l'action sociale, humanitaire, caritative, le sport, la culture, les activités artistiques, les loisirs, la défense de causes, l'enseignement, la formation et la recherche non médicale, ainsi que la gestion des services économiques et le développement local.

2. Baisse de mobilisation

Bien que le nombre d'associations augmente chaque année, on observe une baisse du nombre de bénévoles et une mobilisation de plus en plus ponctuelle et brève. Les raisons sont multiples, notamment le manque de moyens et de communication des Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles (C.R.I.B.).

3. Mesures proposées

Centre de ressource partagé

Créer un centre de ressource partagé accessible à toutes les associations, où du personnel formé pourrait répondre aux démarches administratives et apporter une aide de qualité

Promotion de la culture associative

Favoriser la culture associative à tous les âges

Grande cause nationale 2023

Faire du bénévolat et de la vie associative la grande cause nationale pour sensibiliser l'opinion publique et mobiliser davantage de bénévoles

Cette proposition vise à renforcer le rôle essentiel des associations dans notre société et à encourager l'engagement bénévole.

Retrouvez l'intégralité de cette proposition de loi :



Représenter

L'UDAF des Vosges intervient auprès des pouvoirs publics (parlementaires, Conseil Départemental, communes, intercommunalités) pour évaluer et co-construire les politiques en faveur des familles.

Les représentants familiaux siègent dans les différentes instances dont les travaux ont un impact sur la vie quotidienne des familles. Représenter les familles, c'est faire entendre leurs voix, défendre leurs intérêts dans les différents organismes du département des Vosges.

L'UDAF des Vosges intervient auprès des pouvoirs publics (Conseil Départemental, Préfecture, CAF, CPAM...) pour évaluer et co-construire les politiques en faveur des familles.

Prestations - Droits des familles

47 Réunions

- CCAS
- CAF
- CPAM
- MSA
- ...

Parentalité - Enfance- Education

19 Réunions

- Conseil départemental de l'éducation nationale
- Commission d'agrément pour l'adoption
- Conseil de Famille des pupilles de l'état
- ...

Cohésion sociale - Vulnérabilité

3 Réunions

- CDAD
- Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Public (SDAASP)
- ...

Santé - Handicap - Vieillesse

45 Réunions

- Commission Des Usagers (CDU)
- Conseil de surveillance
- Commission accessibilité et inclusion
- ...

Logement - Environnement - Transport

11 Réunions

- Commission départementale de surendettement des particuliers
- Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative
- Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)
- ...

Consommation - Budget - Economie

41 Réunions

- Commission Départementale de Coordination des actions de prévention des Expulsions locatives (CCAPEX)
- Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)
- ...

L'UDAF représente et défend les familles dans plus de 60 instances du département

Porter des services pour les familles

Des accompagnements nouveaux dédiés aux besoins des familles

Nos services et actions nous permettent d'être constamment à l'écoute des familles et de rester en veille active pour comprendre l'évolution de leurs besoins et leurs préoccupations.



Les ateliers APEDYS



La parentalité et l'usage du numérique avec nos ateliers numériques labellisés : « P@rents, parlons numérique ».



Le PCB

La prise en compte de la précarité et l'accompagnement budgétaire des familles avec notre service **Point Conseil Budget labellisé**.



Le PIF

Les conseils juridiques : **le Point Info Famille**.



Action jeunes aidants

Le répit pour les jeunes aidants en partenariat avec la **Fédération ADMR, l'Association Familiale Mathilde et ses Amis et la Plate-Forme de Répit ADAPEI (PFR)**.

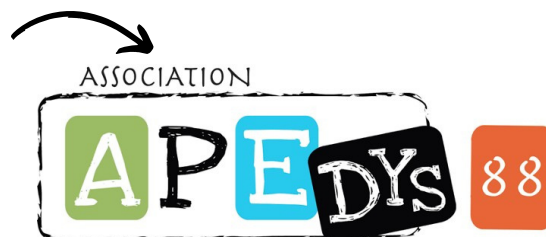


Le CDAD

Le conseil, l'orientation et l'accompagnement des familles à l'accès à leurs droits grâce à notre partenariat opérationnel avec le Conseil Départemental d'Accès Aux Droits.
(L'UDAF est membre associé)

Parentalité numérique

avec



Dans le cadre de la convention d'objectifs pluriannuelle 2022/2026
UNAF/UDAF, l'UDAF des Vosges s'est positionnée sur le thème
Parentalité Numérique

L'action a pour objet le soutien numérique aux enfants et parents d'enfants souffrants de troubles des apprentissages pour l'inclusion à l'école et au travail.

En France

10% de la population souffre de troubles des apprentissages



Dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dysphasie, dyspraxie, dysgraphie, trouble de l'attention...

Parents, élèves, enseignants, sont confrontés d'une part au manque d'information sur les outils existants et d'autre part de formation sur leur utilisation pour accompagner l'enfant tout au long de sa scolarité.

Les difficultés à surmonter sont propres à chaque trouble mais certaines sont communes comme lire, écrire, retranscrire, apprendre.

L'enfant et ses parents se retrouvent face au problème de quels logiciels choisir et comment se former ? En effet de nombreux outils existent mais ils ne sont pas utilisés parce que méconnus, difficiles à manipuler et coûteux.

De nombreux parents d'enfants avec des troubles et adultes concernés sont en demande de formation, d'information, de conseils, cependant, ils ne savent pas où ni comment se former gratuitement aux logiciels adaptés à leur handicap parce que cela n'existe pas sur notre département des Vosges.

L'UDAF des Vosges a confié l'animation d'ateliers de formation aux outils numériques à l'association APEDYS 88 adhérente à l'UDAF et qui a, depuis, déployé différentes actions à destination des parents d'enfants porteurs de troubles Dys (ateliers d'échanges, interventions de professionnels, etc.). La mise en place d'ateliers de formation aux outils de compensation pour l'acquisition des savoirs de base des apprenants porteurs de troubles Dys par l'association a été initiée fin 2022. Sollicitée par plusieurs structures, établissements de formation, des IME (Institut Médico-Éducatif), le réseau Vosgien des SESSAD (Services d'Éducation Spéciale et des pôles petite enfance et cohésion sociale, des cafés parents, etc.), les bénévoles de l'association ont été formés par des professionnels par le biais de l'ANAPEDYS (Association Nationale APEDYS).

**Rdv sur le site de l'UDAF
pour vous inscrire**

<https://www.udaf88.org/fr/parentalite-numerique>

L'action est labellisée "P@rents,
parlons numérique"



Bilan 2023 de l'action

246 Personnes ont bénéficié des ateliers

83

Participants sur les actions réalisées à destination conjointe des parents et des enfants.

68

Professionnels et bénévoles ont bénéficié des ateliers à destination des professionnels et des bénévoles (professionnels éducation populaire (Animateurs centre de loisirs, centre culturel...), Professionnels de l'Education nationale...).

35

Participants aux actions réalisées à destination des jeunes (enfants ou adolescents) sur la thématique "les outils de compensation numériques".

60

Parents ont participé aux ateliers leurs étant spécifiquement destinés.

5 Manifestations

- Journées dédiées au bon usage du numérique
- Journée d'information sur les outils de compensation
- Forum handicap en fête
- Forum des associations
- Forum des familles du réseau parentalité

ASSOCIATION APEdys 88 ESCAPES MÉDIATHÈQUE SAINT-DIÉ-VOYER SAINT-DIÉ-VOYER COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-DIÉ-VOYER SESSAD TSLA

VOUS INVITENT À

UNE FABULEUSE JOURNÉE

Tout public
Entrée gratuite

JOURNÉE DYS

SAMEDI 21 OCTOBRE 2023

10h à 12h
14h à 17h30

10H00
CONFÉRENCES
et ÉCHANGES

14H00
Outils NUMÉRIQUES
de compensation des
troubles dys

PROGRAMME

TOUTE LA JOURNÉE
De nombreux
ATELIERS

Médiathèque de Saint-Dié
6 Rue René Fonck - 88100 Saint-Dié
03 29 56 50 67
mediatheque_idf@co-saintdie.fr

Parents & Parents UdaF Centre Scribe École des Vosges Horizon Centre TSLA L'aggle Vosges



LES PARTENAIRES 2023

ADAPEI, APF France Handicap, Associations ou Institutions du secteur handicap, Bibliothèques, Communautés des communes, Médiathèques, Groupes de travail (ANAPEDYS)

Un mot sur le label "P@rents, parlons numérique"

Le Label P@rents, parlons numérique a pour objectif de fournir aux parents des outils pour accompagner leurs enfants dans un usage raisonné des outils numériques par des actions de soutien à la parentalité numérique.

Initié en 2023, le projet P@rents, parlons numérique poursuivra son déploiement en 2024. Il a pour objectif de fournir aux parents les outils pour accompagner leurs enfants dans un usage raisonné et protégé des outils numériques grâce à des actions de soutien à la parentalité numérique.

Afin de répondre aux besoins des parents face aux risques des pratiques numériques de leurs enfants, le Gouvernement a lancé deux projets :



Le site je protege mon enfant.gouv.fr : cette plateforme, créée en 2021, propose des outils, conseils et ressources pratiques pour mieux informer et accompagner les parents sur le numérique en famille.



Le label P@rents, parlons numérique vise à appuyer le développement des actions locales de soutien à la parentalité numérique.

Au niveau départemental le label est attribué uniquement par un comité constitué de l'UDAF et de la CAF

Le Label P@rents, parlons numérique c'est :

3

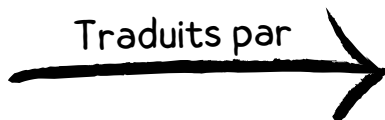
Objectifs

Poursuivre et renforcer l'accompagnement des familles dans l'univers numérique à travers des actions locales.

Harmoniser la qualité de l'offre sur la thématique de la parentalité numérique.

Valoriser et renforcer la visibilité des actions locales auprès des parents.

Traduits par



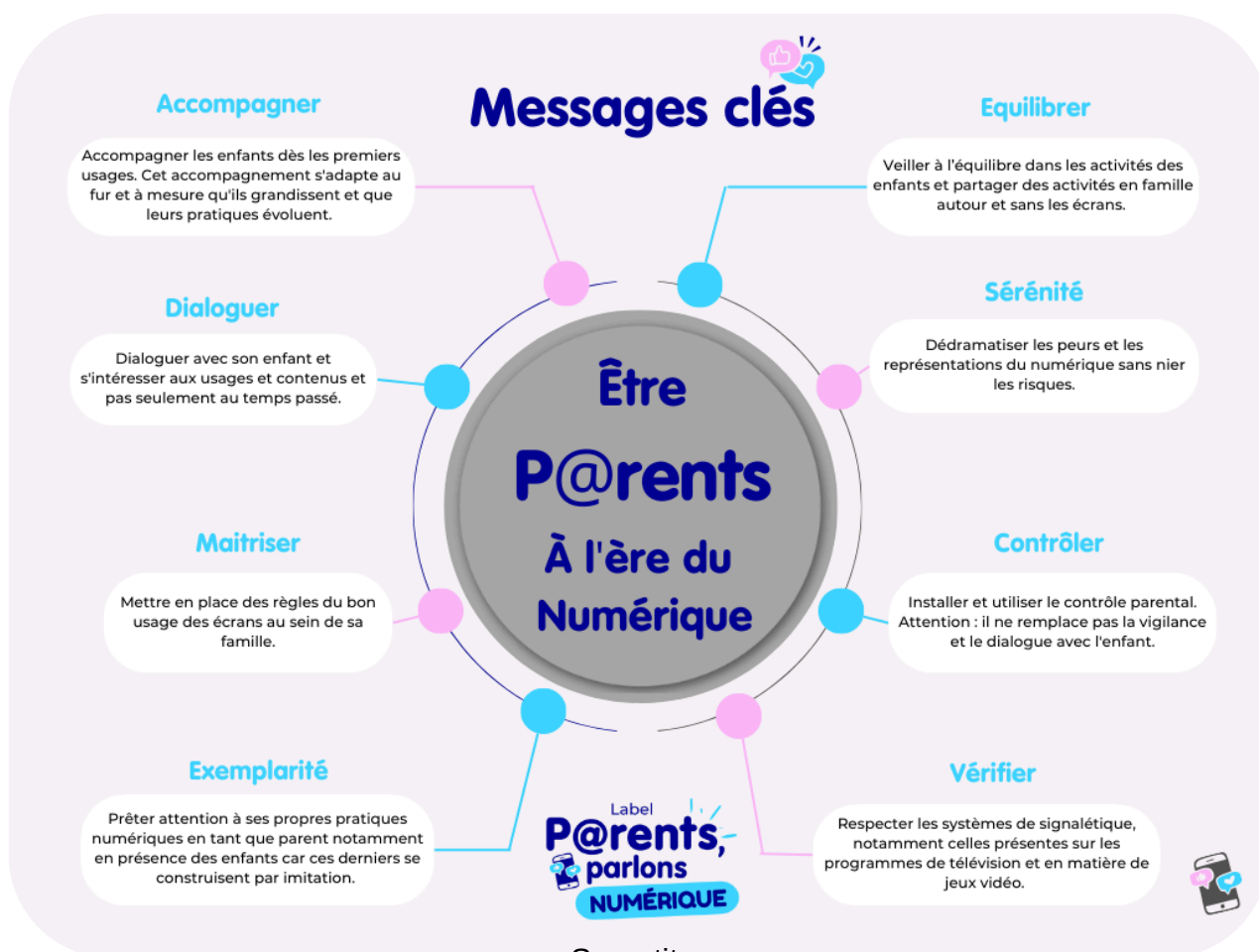
2

Mesures

La labellisation d'actions nationales et locales sur la base d'un cahier des charges.

La transmission d'un kit pour les porteurs de projets labellisés. Ce kit contient des messages clés et des ressources de qualité, ainsi que des outils de communication à mobiliser.





Sous-titre

Ce projet collégial, piloté par l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) en lien avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), est le fruit de travaux menés dans le cadre d'un comité d'experts composé de :



Le Point Conseil Budget

En 2023



+500 Demandes



Par téléphone

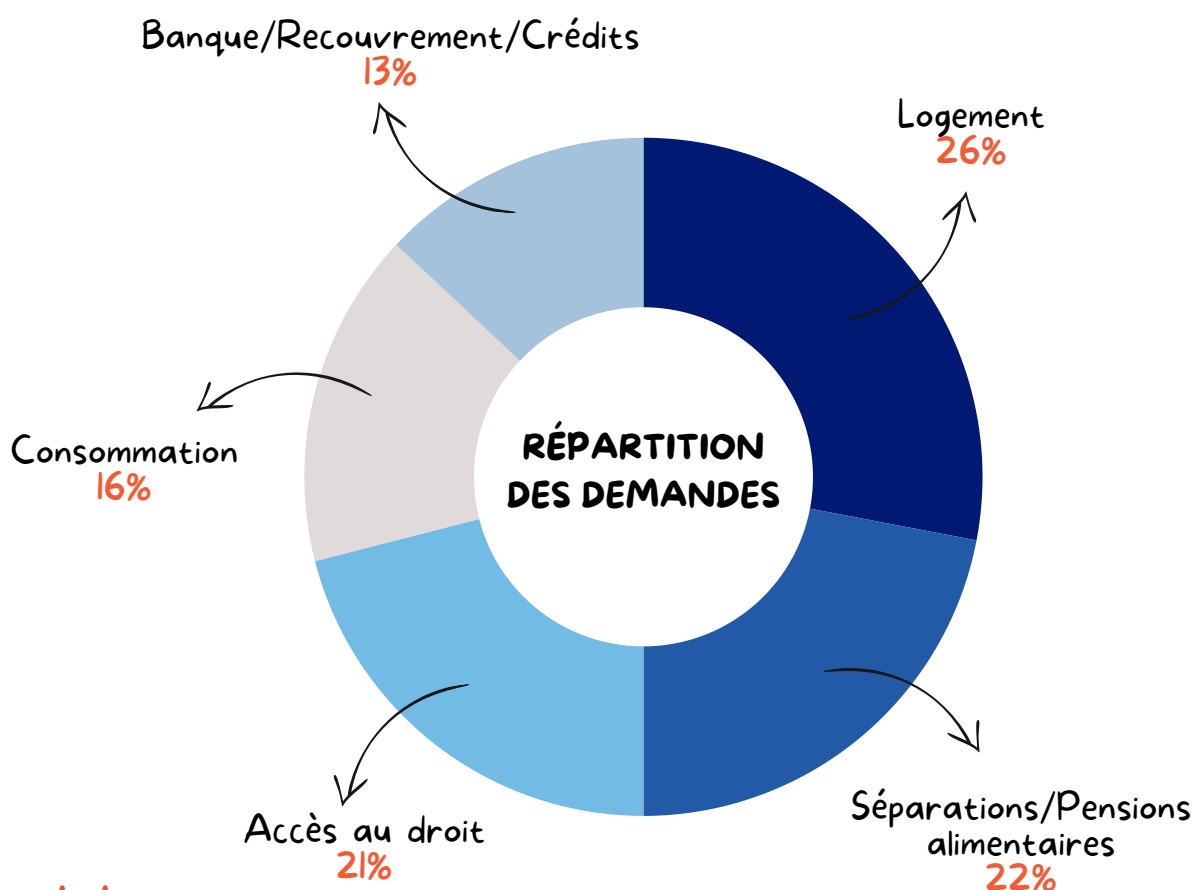


Formulaire de contact
sur le site internet

Plus d'une centaine d'entretiens ont été réalisés, 30 dossiers de surendettement ont été constitués et déposés avec une poursuite de l'accompagnement des usagers sur la mise en œuvre des mesures.

Les femmes vivant seules avec enfant(s) sont les plus exposées à la précarité ainsi que les personnes sans emploi, ce constat n'est pas nouveau en 2023. En revanche, nous avons constaté une augmentation de demandes d'accompagnement de la part de retraités ainsi que de salariés à temps plein qui sont majoritairement des couples avec enfants.

Outre les dossiers de surendettement, le service a été plus sollicité qu'en 2022 pour l'accompagnement budgétaire et l'accompagnement à l'ouverture aux droits.



Le constat

Les usagers entrent souvent en contact à un stade trop avancé, rendant la constitution d'un dossier de surendettement inévitable. Il est donc essentiel d'intensifier les efforts de prévention pour éviter le surendettement.

Par ailleurs, le label PCB numérique offre des avantages considérables aux personnes à mobilité réduite, notamment grâce à la possibilité de réaliser des entretiens en visioconférence.

Le Point Info Famille

Le Point Info Famille est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation sur tous les domaines de la vie familiale.



Les données depuis quelques années sont sensiblement identiques tant au niveau quantitatif qu'au niveau des types de demandes.

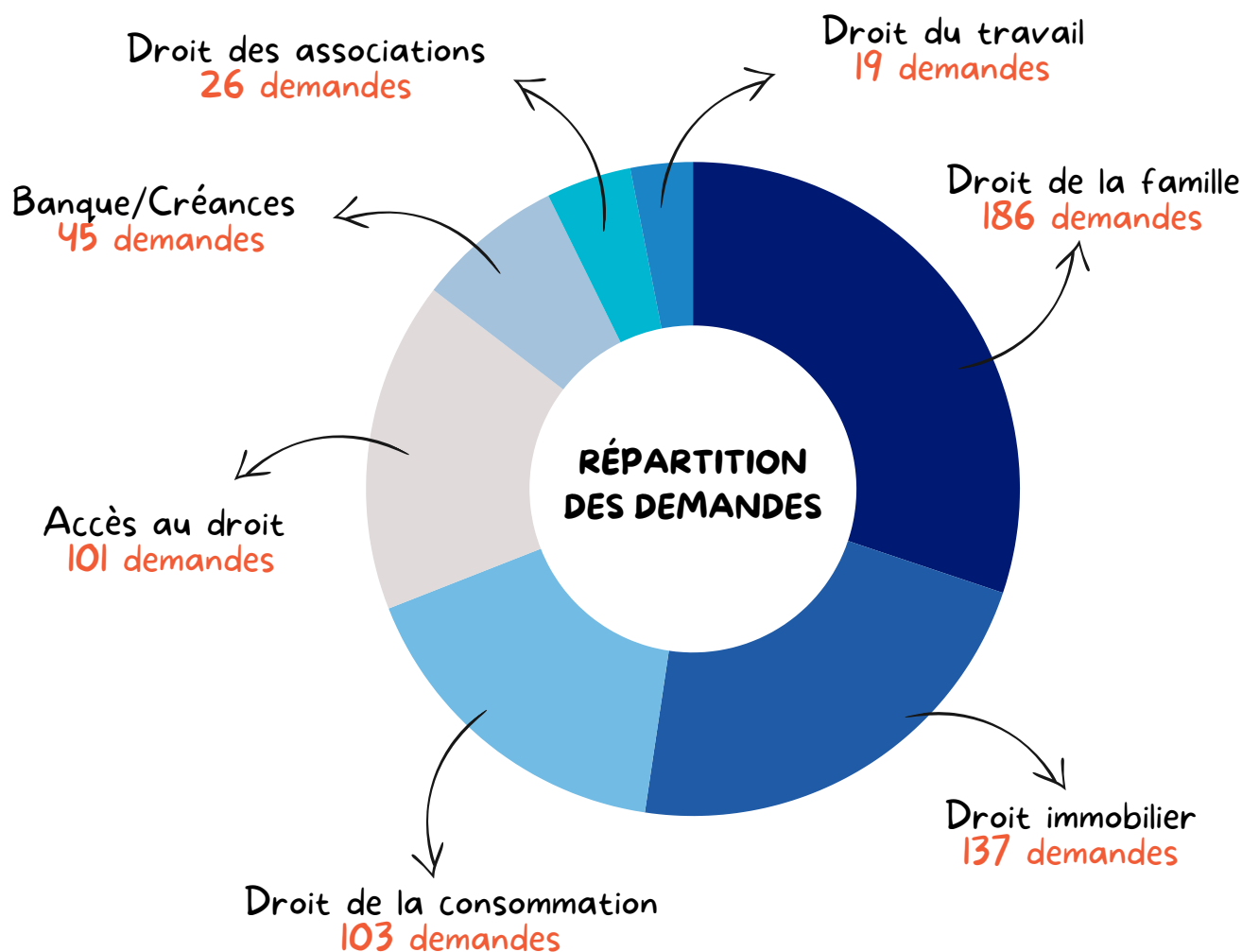
Ce service est aussi très largement et régulièrement sollicité par les travailleurs sociaux (assistants sociaux en particulier).

Les particuliers sollicitent le service ont particulièrement besoin d'être écoutés, renseignés, orientés et ce, pour des questions concernant tous les domaines de la vie quotidienne.

Notons que les demandes via notre formulaire de contact internet ont augmenté en 2023. Les thématiques les plus plébiscitées et ce, depuis quelques années sont le droit de la famille, avec des questions relatives au divorce/séparation ainsi que le droit immobilier qui se situe plus particulièrement sur des questions de bail locatif.

Les demandes concernant les aides sociales/droit du travail ont significativement augmenté.

617 Demandes en 2023



Le projet pour les Jeunes aidants



Un jeune aidant c'est quoi?

Un jeune aidant est un enfant, adolescent ou jeune adulte de moins de 25 ans qui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à un membre de son entourage proche qui est malade, en situation de handicap ou de dépendance. Cette aide peut prendre différentes formes, telles que les soins, l'accompagnement dans les trajets, les démarches administratives, la communication, les activités domestiques, la coordination, la vigilance permanente et le soutien psychologique. (Association Française des Aidants)

Quelques chiffres :

500 000

**mineurs en France sont reconnus
comme des proches aidants**
(ce chiffre est sous-évalué)

43%

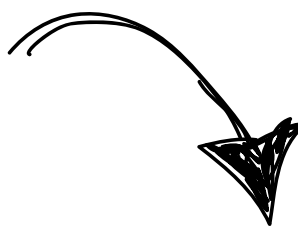
**des lycéens ou collégiens ont un
proche malade ou en situation
de handicap**

75%

**des jeunes aidants sont des
femmes**

Qui aident-ils ?

- Grands-parents
- Père
- Mère
- Frère/Soeur
- Autre membre de la famille ou de l'entourage



Pourquoi ?

- Maladie somatique grave ou chronique
- Problème de santé mental
- Handicap
- ...

Source : Étude ADOCARE, par le projet JAID " Recherches sur les Jeunes AIDants"

Les constats



Une visibilité réduite

Il est important de mettre en évidence que les jeunes aidants sont souvent moins visibles que les aidants adultes. Leur contribution, fréquemment méconnue et souvent minimisée, peut conduire à une prise de conscience insuffisante et à une reconnaissance limitée.

Les aidants adultes sont généralement plus présents dans les structures de santé et les services sociaux, ce qui facilite leur repérage et leur accompagnement

Double vie et discrétion

Les jeunes aidants jonglent entre leurs responsabilités familiales et leur vie personnelle (école, amis, loisirs). Ils peuvent préférer garder leur rôle discret pour éviter d'être stigmatisés ou de se sentir différents de leurs pairs.

La discrétion peut également découler du souci de protéger la vie privée du proche dont ils s'occupent.

Stigmatisation et isolement

La stigmatisation liée au rôle d'aidant peut pousser les jeunes à cacher leur situation. Ils craignent d'être jugés ou de ne pas être compris par leurs pairs.

L'isolement peut également découler du fait que les jeunes aidants passent beaucoup de temps à s'occuper de leur proche, ce qui limite leurs interactions sociales...

Manque de reconnaissance sociale

Contrairement aux aidants adultes, les jeunes aidants ne sont pas toujours reconnus comme ayant des responsabilités importantes dans le soutien à un proche malade, en situation de handicap ou de dépendance.

Le rôle des jeunes aidants est souvent méconnu et sous-estimé. Ils ne sont pas toujours identifiés comme tels, ce qui peut les rendre invisibles aux yeux de la société.

Absence de structures dédiées

Contrairement aux aidants adultes, il existe peu de structures spécifiquement dédiées aux jeunes aidants. Ils ne bénéficient pas toujours d'un réseau de soutien formel.

L'absence de lieux où ils peuvent se rencontrer, partager leurs expériences et recevoir du soutien peut contribuer à leur invisibilité.



Complexité de la situation

Leur situation est souvent unique et varie en fonction du contexte familial, de la maladie ou du handicap du proche, et de leur propre développement personnel.



Priorités et ressources limitées

- Les politiques publiques doivent souvent faire des choix en matière de priorités et d'allocation des ressources. Les jeunes aidants peuvent ne pas être considérés comme une priorité absolue.
- Les ressources disponibles pour soutenir les aidants sont souvent limitées, et l'État doit décider comment les répartir de manière équitable.



Manque de données précises

- Il peut y avoir un manque de données précises sur les jeunes aidants en France, ce qui rend difficile l'évaluation de leurs besoins spécifiques.
- Des enquêtes plus approfondies et des études épidémiologiques pourraient aider à mieux comprendre leur situation et à adapter les politiques en conséquence.

Cependant, il est important de noter que des efforts sont faits pour reconnaître et soutenir les jeunes aidants.

Des associations, des professionnels de la santé et des acteurs sociaux travaillent activement pour sensibiliser, informer et mettre en place des mesures spécifiques pour ces jeunes.

Il reste encore du chemin à parcourir, mais la prise de conscience grandit, et des initiatives positives sont en cours pour améliorer leur situation.

L'UNAF participe activement aux différentes concertations et comités mis en place par le gouvernement, dont le Comité national de suivi de la stratégie Agir pour les Aidants.

Elle a porté des propositions visant à valoriser le rôle des jeunes aidants, notamment en introduisant une rubrique « expérience d'accompagnement d'un proche en situation de handicap, malade ou âgé » dans Parcoursup.

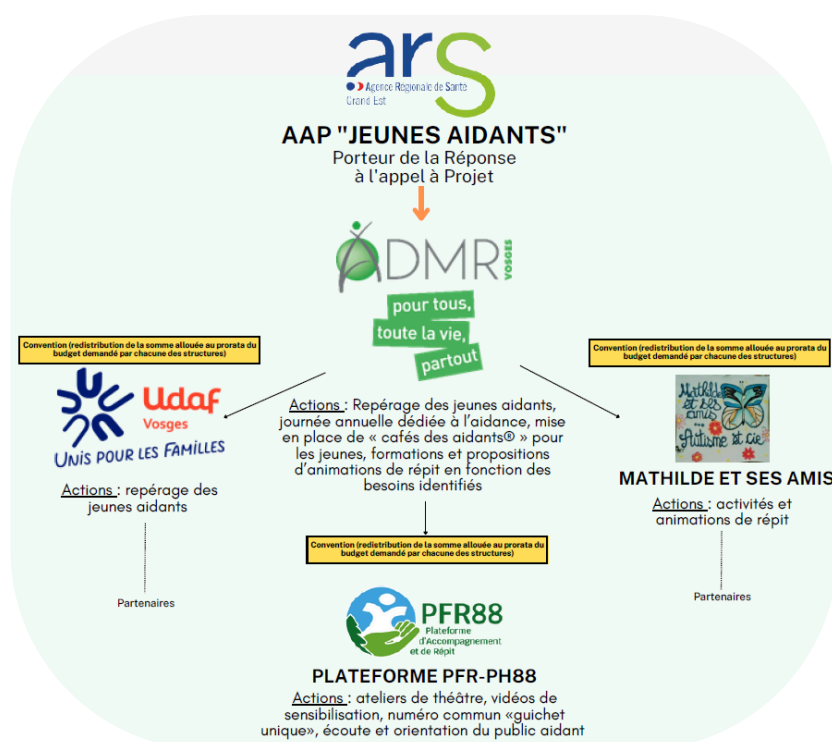
Origine et intentions du projet en partenariat avec l'ADMR, l'ADAPEI et Mathilde et ses amis

Mai 2023



L'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est a lancé un appel à projets pour soutenir les jeunes aidants. Ce projet vise à aider les enfants et les jeunes qui interviennent en soutien à l'un de leurs proches parents, de leur fratrie, en situation de handicap, de maladie chronique, de maladie rare et plus généralement de perte d'autonomie.

C'est ainsi que l'UDAF, l'ADMR, l'ADAPEI et l'Association Mathilde et ses amis se sont concertés et ont écrit à plusieurs "mains" le projet qui a été retenu par l'ARS.



Tu es un Jeune Aidant !

Si tu souhaites en parler, contacte la Plateforme d'Accompagnement et de Répit (PFR):

📞 07.88.09.45.71

Soutien

Ecoute

Infos

Conseil

Des professionnels restent à ton écoute !

Le projet consiste à sensibiliser les jeunes sur leur rôle d'aidant, de les identifier et de leur proposer des temps de répit.



Autres services

Notre communication en 2023



FACEBOOK

10 700

C'est le nombre de personnes uniques
qui ont vu nos publications

+85

Nouveaux
followers

117

Publications
et partages

930

Interactions avec
notre contenu

1800

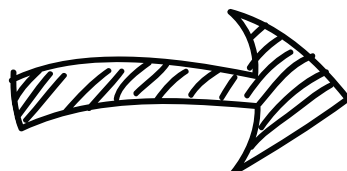
Visiteurs sur
notre page



SITE INTERNET

32 000

Vues sur le site



1 800

Nouveaux utilisateurs



5min51s

Temps moyen que les
utilisateurs passent
sur le site par visite

Pages les plus consultées:

- ✧ Calendrier des Bourses
- ✧ Annuaire des associations
- ✧ Actualités
- ✧ Qui sommes nous
- ✧ Point Info Famille
- ✧ Contact
- ✧ Parentalité numérique

Rejoignez nous



www.facebook.com/UDAF88/



www.udaf88.org



<https://fr.linkedin.com/company/udaf-des-vosges>

Les locations des Salles et Bureaux



Le saviez vous ?

Les salles et les bureaux sont mis à disposition gratuitement aux associations adhérentes à l'UDAF.

Équipés d'un accès internet Wifi, accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite, avec vidéoprojecteur et équipements sur demande.

Pour connaître les disponibilités et les tarifs des locations, il est préférable de nous contacter par téléphone ou par mail.

La salle de conférence



La salle de réunion



Les bureaux



En 2023, la conseillère Pro BTB, continue de louer un bureau dans les locaux de l'UDAF, 3 jours par semaine.



Le bail de location de la Plateforme d'Accompagnement et de Répit 88 portée par l'ADAPEI a pris fin au 31/12/2023.

Le journal

Ces dernières années notre journal « Familles Actuelles et Société » a, comme d'autres journaux, subi une diminution croissante et conséquente d'abonnés ainsi que des coûts de fabrication et de diffusion en constante augmentation.

Ces réalités nous imposent de revoir notre mode de communication et d'information, ainsi, nous avons choisi d'opter pour le numérique, l'UDAF communiquera désormais par le moyen de lettres électroniques bimestrielles : « Les actualités de l'UDAF 88 ».

L'envoi de cette lettre électronique dépend de notre site internet qui est en cours de migration pour rejoindre celui du réseau des UDAF. Notre site sera alors en conformité au RGPD, mentions légales et l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Une fois cette migration effectuée, vous en serez les premiers informés. Nous vous transmettrons ainsi un lien vers le formulaire pour l'inscription à notre lettre électronique.

Lien, que vous pourrez ensuite partager avec vos adhérents, qui auront la liberté de décider de s'inscrire ou non.

Ce changement implique l'arrêt des publications de notre journal à échéance des abonnements (août 2023), le dernier numéro étant le 509.

**En 2023 :
2 numéros ont été réalisés et expédiés.**

Familles
actuelles
& **SOCIÉTÉ**





Une
L'intelligence collective, c'est-à-dire ?

Parentalité

- Un enfant si je veux !
- Des actions de soutien à la parentalité conviviales et bienveillantes
- Hausse des comportements suicidaires depuis le covid

Famille et société

- L'état de mal-logement en France
- Pourquoi les femmes sont-elles moins riches que les hommes ?

Information juridique

- Pour ou contre les extensions de garantie ?
- Démarchage téléphonique, interdit à partir de numéros de mobiles
- Contester une fraude à la carte bancaire
- Les dérivés des sociétés de recouvrement

Ecologie-Conso

- Comment consommer autrement ? Comment vivre de manière éco-responsable ?

Bien-être

- 7 bonnes raisons d'aimer le mois de mars

Vie associative

Coin lecture et recette

- Mini muffins à l'ail des ours, testé par Emeline



Une
Nos modes de vie, sont-ils encore en train de se transformer ?

Famille et société

- Vosgelis : plus qu'un logement, un parcours de vie
- L'Habitat inclusif – Espace d'Animation à la Vie Sociale et Partagée
- Vieillir en logement social dans les Vosges : les leçons d'une recherche
- Alimentation saine et durable : L'Unaf co-signe une lettre ouverte à la Première Ministre
- L'accessibilité est l'affaire de tous

Parentalité

- Parents, parlons numérique, un nouveau Label
- La médaille de l'Enfance et des Familles

Information juridique

- La résiliation en trois clics des contrats souscrits électroniquement
- Abandon de poste : l'employeur peut faire valoir la présomption de démission
- Avec l'appli SignalConso, signalez les fraudes depuis votre smartphone
- Succession : fin du remboursement de l'ASPA pour la plupart des héritiers
- Une banque peut-elle refuser d'ouvrir un compte bancaire ?

Ecologie-Conso

- C'est l'été, je bouture à tout-va...

Bien-être

- En juillet, que mange-t-on ?
- Saisonnalité des herbes aromatiques

Vie associative

- Bénévolat associatif : l'engagement retrouve son niveau d'avant-crise sanitaire
- Un bénévole qui a un accident au cours de son activité associative a-t-il droit à des prestations sociales « accident du travail » ?

Coin lecture et recette

- Crumble de ratatouille au parmesan testé par Emeline

Nous remercions les lecteurs pour leur fidélité tout au long des années de publication du journal. Merci à tous pour votre compréhension, nous nous retrouvons très prochainement avec notre lettre électronique.



Janvier 2023 - Remise Médaille d'or

Lors de l'Assemblée Générale de l'AF de Saint-Dié-des-Vosges, Madame Lydie VOISARD a été honorée par l'association avec la remise d'une médaille d'or, saluant ainsi ses 60 années d'engagement indéfectible au sein de l'association. Sylvie CONRAUX, présente lors de cet émouvant moment, a souligné l'importance du dévouement de Madame VOISARD, tout en rappelant l'essentielle contribution des bénévoles au bon fonctionnement d'une association. Madame VOISARD est une membre active de l'Association Familiale depuis 1963, témoignant ainsi d'un engagement profond et durable envers l'association.



3 Mars 2023 - Rencontre associative

L'UDAF des Vosges a organisé le vendredi 3 Mars 2023, la rencontre annuelle des Présidents et Directeurs au Restaurant de la Maison Léonard du Centre des Congrès. L'objectif principal de cette journée étant de répertorier les besoins et problématiques rencontrés par nos associations familiales et nos mouvements afin de co construire des axes de réflexions à mener. L'UDAF avait sollicité Marion GARNIER, consultante en intelligence relationnelle, collective et organisationnelle pour l'animer. Les objectifs associés à l'objectif principal étaient d'échanger, de se rencontrer, de tisser des liens entre acteurs associatifs, de favoriser l'interconnaissance entre les membres présents (Président(e), Directeur, Directrice, Trésorier, Secrétaire, Adhérent, Salarié...) et d'ajuster la place de l'UDAF en lien avec ses associations adhérentes composant l'important réseau des associations familiales et mouvements familiaux du département des Vosges.



La journée a démarré avec un exercice participatif réalisé en petits groupes. Chaque groupe a ensuite présenté et partagé ses idées et pistes de réflexions. De cette production, 5 thèmes ont pu être déterminés :

- ✱ la représentation et la défense des intérêts des familles,
- ✱ la mise en réseau,
- ✱ l'ingénierie,
- ✱ le pilotage de projets,
- ✱ l'accompagnement personnalisé.



Durant cette journée, les 50 participants ont joué un rôle actif grâce à une méthode d'animation basée sur la réflexion collective, l'organisation d'ateliers de co-développement et de co-construction. Cette approche s'est appuyée sur l'intelligence collective, les interactions entre les participants et l'échange de pratiques.

Chacun a eu l'opportunité de s'exprimer, de collaborer, de faire preuve de créativité et d'apporter des idées constructives et enrichissantes. La journée a favorisé une belle cohésion entre les personnes, et les moments de repas ont également permis des échanges informels.

L'objectif de cette rencontre était de stimuler une dynamique collective, de créer des synergies entre les acteurs associatifs et de réfléchir à un moyen de collaborer et d'agir ensemble pour consolider le réseau des associations adhérentes de l'UDAF.

Suite aux différents ateliers, l'idée d'un outil de communication accessible à tous a émergé. Il a été décidé de constituer un groupe de travail pour réfléchir à l'élaboration d'un agenda partagé sur lequel toutes les associations pourront inscrire leurs activités. Ainsi, non seulement les dates et lieux des actions seront accessibles à tous, mais cela permettra également de s'inspirer des pratiques des autres associations du réseau.

Cette initiative facilitera la planification des actions, la mutualisation des ressources (humaines, matérielles, financières et idéales) et encouragera l'innovation.

Merci à tous les participants !





24 Avril 2023 - Opération communication PCB

Point presse sur le surendettement à l'UDAF

Dans le cadre de la publication de l'enquête typologique 2022 sur le surendettement des ménages Vosgiens, Sandrine STEIN, Directrice de la Banque de France et David PERCHERON, Secrétaire Général de la préfecture des Vosges, ont souhaité faire un point à l'UDAF des Vosges en mettant en valeur le service « Point Conseil Budget » qu'ils jugent encore trop méconnu alors que ce service est fort utile pour aider les citoyens rencontrant des difficultés financières.

Ce dispositif mis en place par l'État qui en finance une grande partie, avec le soutien du monde associatif et de la Banque de France a pour but de conseiller et d'orienter si besoin les personnes faisant face à des difficultés financières.



5 Mai 2023 - Assemblée Générale du CDAD

Madame Sylvie CONRAUX, présidente de l'UDAF, s'est rendue le 5 mai 2023 à l'assemblée générale du CDAD (Conseil Départemental de l'Accès aux Droits) des Vosges.





15 Mai 2023

Journée internationale des familles

L'UDAF a diffusé un message sur la diversité des associations familiales du réseau UNAF, UDAF, URAF. Nous avons partagé ce message avec le hashtag #UnisPourLesFamilles, pour souligner notre engagement auprès des familles.



26 Mai 2023 - Assemblée Générale de l'UDAF

L'UDAF des Vosges a tenu son Assemblée Générale Ordinaire le 26 mai 2023. Cette rencontre annuelle s'est tenue au Restaurant du Centre des Congrès d'Epinal, avec la présence d'environ soixante-dix participants (Personnalités, Partenaires, Président(e)s, Directeurs, Directrices, Représentant(e)s, Administrateurs, Bénévoles et Salariées).



Sylvie CONRAUX, Présidente, Marie-Chantal SCHNEIDER Administratrice, Monique VAUTHIER, 1ère Vice-Présidente et Armelle PERNY, Secrétaire Générale ont respectivement pris la parole pour la présentation du rapport moral et d'orientation, du rapport de la commission de contrôle et du rapport d'activité.

Monsieur Hervé MARCHAL, Professeur des Universités en sociologie, responsable du Comité de recherche « Identité, espace et politique » de l'Association Internationale des Sociologues de Langues Française (AISLF) et Rédacteur en Chef de la revue Retraite & Société a également présenté le résultat de l'étude sociologique qualitative intitulée « Le rapport au logements sociaux des plus de 65 ans résidant au sein des logements sociaux dans le département des Vosges ».

Madame Marie-Christine FRERE du Cabinet comptable CFGS a assuré la présentation du rapport financier et Monsieur Bruno DA SILVA celle du rapport du commissaire aux comptes.

L'ensemble des rapports présentés ont été approuvés par levé de pouvoir également.

L'UDAF tient à remercier l'ensemble des participants, Président(e)s, Directeurs, Directrices, Partenaires, Représentants et Bénévoles qui se sont mobilisés pour cette Assemblée Générale et tout particulièrement, Monsieur le Député des Vosges, M. Stéphane VIRY, Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE, 1ère adjointe de la ville d'Epinal et Vice-Présidente du Conseil Départemental des Vosges, Madame Laurence RAYEUR-KLEIN, Vice-Présidente en charge de la cohésion sociale et de la petite enfance à la CAE et Madame Valérie BIGENHO-POET, Directrice Adjointe à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP).



23 Juin 2023 - Assemblée Générale de la Fédération Familles Rurales

Le vendredi 23 juin 2023, l'assemblée générale de la Fédération Familles Rurales a eu lieu. À cette occasion, la compagnie de théâtre « Les Aveugles et l'Éléphant » a présenté son spectacle "L1901". Cette pièce aborde avec humour et tendresse les défis de la vie associative, afin de susciter des discussions sur le bénévolat, le modèle associatif et l'avenir des associations. L'UDAF a contribué en partie au financement de cette représentation.





2 Septembre 2023 - Tenue d'un stand au forum des associations



Le samedi 2 septembre, Monique et Elisabeth, administratrices à l'UDAF, ont tenu un stand lors du forum "Associations en Fête" organisé par la ville d'Épinal.

**UNIS
POUR LES
FAMILLES**



3 Octobre 2023 - La Médiation Familiale pour construire, comprendre et favoriser le lien

Dans le cadre de la semaine de la parentalité et de la médiation familiale, l'association ADAVIE, en partenariat avec l'UDAF, la CAF, les PEP LOR'EST, ADALI Habitat et le ministère de la justice, a présenté le spectacle « Maux d'amour ». Interprété par la compagnie du Réfectoire de Bordeaux. L'UDAF a apporté une participation financière et organisationnelle.

Les spectateurs s'étant inscrits via le formulaire de contact de notre site internet.

Ce spectacle léger et onirique a plongé le spectateur au cœur des lieux de rencontres fréquentés par ces « familles cabossées ». Son authenticité et son sens du réel n'ont pas laissé les spectateurs indifférents.

Présenté à la salle des fêtes de Longchamp, ce spectacle a mis en lumière la richesse et l'importance de la médiation familiale à travers de brèves scénettes d'histoires familiales, des conflits au sein du couple jusqu'aux rencontres parent-enfant dans des lieux neutres.



12 octobre 2023 - Ouverture des semaines de la parentalité

La e-parentalité : Être parent à l'ère du numérique.



Conférence le matin, Thomas ROHMER, fondateur et directeur de l'association OPEN (Observatoire de la Parentalité et de l'Éducation Numérique)



L'UDAF a contribué à l'organisation des Semaines de la Parentalité dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles et a co-animé avec la CAF la journée d'ouverture au Centre des congrès d'EPINAL.



Table ronde l'après-midi avec l'intervention de l'UNAF (Olivier GERARD) pour la présentation du label



20 Octobre 2023 - Séminaire des Administrateurs UDAF

Le séminaire annuel des administrateurs de l'UDAF s'est déroulé sur le thème "Être administrateur-ambassadeur de l'UDAF des Vosges".

Les objectifs de ce séminaire étaient de rappeler la fonction d'administrateur-ambassadeur et de se familiariser avec l'outil numérique "Contributions" de l'UNAF.

"Contributions" outil mis en place dans plusieurs UDAF pour récolter les données des actions des administrateurs.





28 Novembre 2023 - Journée « Développement Associatif » à Paris

Le mardi 28 novembre 2023, l'UNAF a réuni, à Paris, les salariés en charge de la vie associative et statutaire des UDAF et URAF pour une journée placée sous le signe de l'interconnaissance, des rencontres, des échanges de bonnes pratiques et de la convivialité. Cette rencontre a rassemblé une centaine de participants. Armelle PERNY et Emeline GEOFFROY ont participé à cette journée.



4 objectifs :

- * Rencontrer les homologues des UDAF et le référents à l'UNAF.
- * Parler des actualités et découvrir les nouveaux supports à disposition.
- * Échanger des bonnes pratiques et des retours d'expérience.
- * Approfondir les sujets communs autour d'ateliers pratiques.



1er Décembre 2023 - « Merci pour les Familles »

En décembre, le mouvement familial a célébré ses bénévoles. Partout en France, dans les 6 000 associations familiales, des dizaines de milliers de bénévoles s'engagent pour accueillir, accompagner et défendre les intérêts des familles. À l'occasion de la journée mondiale du bénévolat, l'UNAF, les UDAF, les URAF, les associations familiales ont célébré leurs bénévoles et leur ont dit « merci pour les familles ».





LE RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION

L'UDAF joue un rôle essentiel dans l'accompagnement et le soutien des familles. En améliorant la communication et en renforçant la collaboration entre ses associations et partenaires, le réseau sera mieux équipé pour répondre aux défis rencontrés par les familles dans les Vosges.

En 2022, nous avons déjà observé que nos associations manquaient de connaissance mutuelle, ne communiquaient pas suffisamment sur leurs actions et leurs besoins et ne sollicitaient pas spontanément l'UDAF pour les accompagner. Dans notre rapport moral et d'orientation 2023, nous avons souligné l'importance d'intensifier notre communication et nos liens avec nos associations membres et d'encourager les relations entre elles. Cependant, les contraintes logistiques et la charge de travail nécessaires pour la conception et la distribution de notre journal ont freiné la mise en œuvre efficace ces orientations.

Face à ces constats, ainsi qu'à celui de la baisse régulière de nos abonnés, la décision d'arrêter la production de notre journal s'est imposée.

Nous pouvons redéfinir deux axes prioritaires réalisables pour l'année 2024 :

Développer et Animer la Vie Associative

Nous devons mettre en place des initiatives pour renforcer les liens entre nos associations, favoriser le partage d'informations et encourager significativement la collaboration entre associations et partenaires.

Développer la Communication Intra et Extra Réseau de l'UDAF

Nous devons améliorer notre communication à la fois au sein de notre réseau et avec l'extérieur. Un agenda partagé a déjà été élaboré et mis en ligne, accessible à nos associations.

Les moyens

Pour déployer ces axes, nous avons également réfléchi à une organisation interne plus efficiente.

Nous avons examiné attentivement les diverses tâches et envisagé de les répartir différemment.

Tout d'abord, en reconnaissance de sa compétence, de son efficacité et de son évolution constante au sein de l'UDAF, nous avons décidé d'officialiser les responsabilités d'Emeline GEOFFROY qui a rejoint l'UDAF il y a trois ans en tant que secrétaire principale.

Fin 2023, nous lui avons proposé le poste de chargée de mission pour l'animation de la vie associative et statutaire. Emeline, qui a déjà démontré son expertise en tant que coordinatrice de la commission de contrôle, a acquis une compréhension approfondie des éléments fondamentaux statutaires de la vie associative.

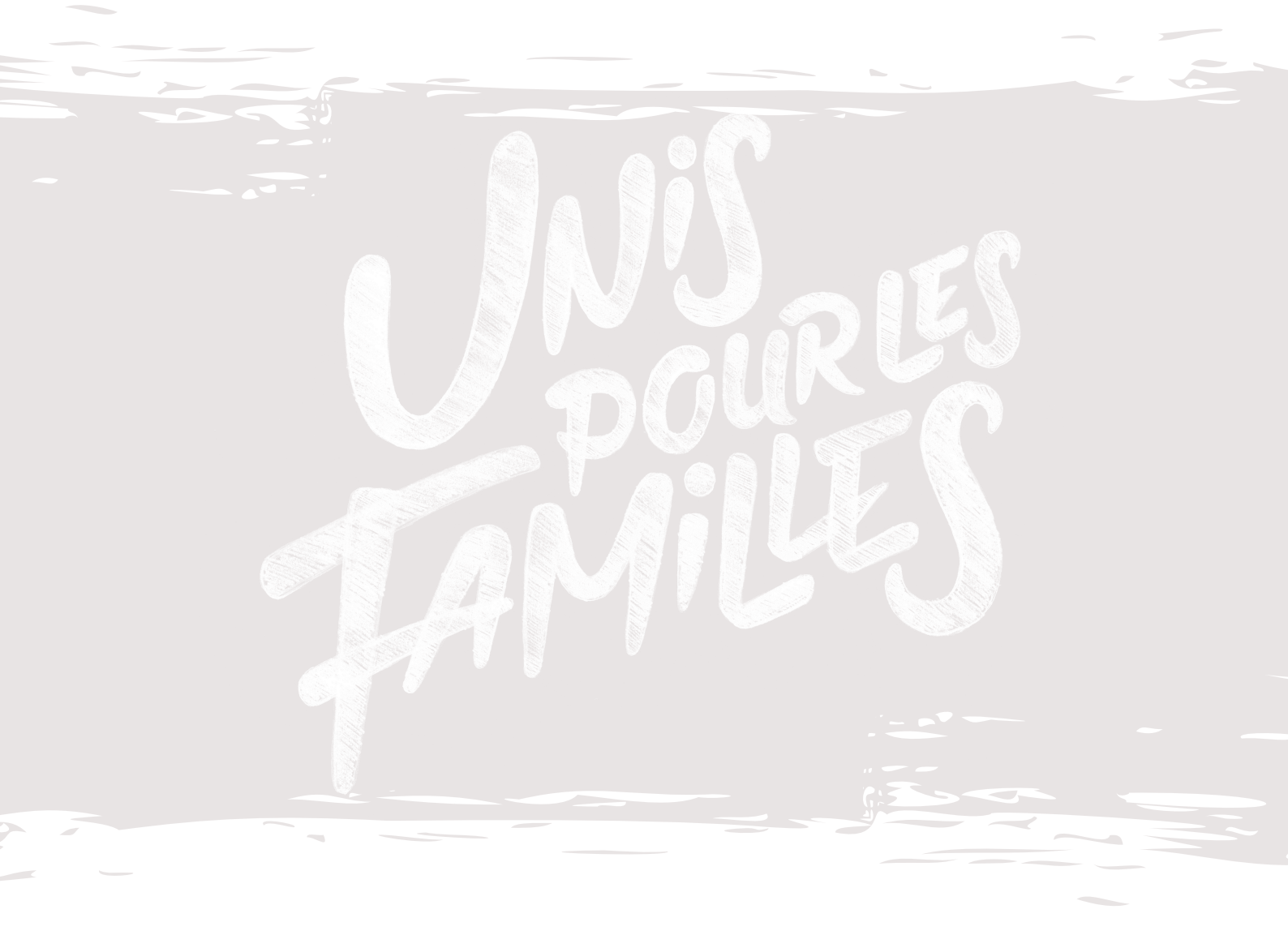
Grâce à la migration de notre site internet doté de nouveaux outils collaboratifs, nous pourrons réaliser des enquêtes régulières auprès de nos associations pour évaluer leur satisfaction et recueillir leurs commentaires sur les initiatives mises en place.

Nous pourrons ainsi analyser les impacts de notre communication (nombre de visiteurs sur notre site web, le taux d'engagement sur les réseaux sociaux, le taux d'ouverture et de clics sur nos newsletters, etc.).

Suite à notre analyse, nous avons aussi identifié un besoin d'améliorer nos compétences et notre offre en communication. C'est pourquoi nous avons décidé de créer un poste supplémentaire de chargée de communication, dès janvier 2024.

Développer la communication dans notre réseau nécessite une stratégie bien définie et des outils.

L'UDAF des Vosges joue un rôle essentiel dans la vie des familles en favorisant leur bien-être, en les accompagnant dans leurs démarches et en les représentant auprès des pouvoirs publics. Nous restons engagés à poursuivre nos efforts pour soutenir et renforcer la vie associative et la communication au sein de notre réseau associatif et partenarial Vosgien.



UNIS
POUR LES
FAMILLES



UNIS POUR LES FAMILLES



REMERCIEMENTS

Merci à toutes nos associations adhérentes pour leur engagement quotidien auprès des familles du département des Vosges

- ASSOCIATION DES FAMILLES DU TERRITOIRE DE RAMBERVILLERS
- ASSOCIATION FAMILIALE BASSE SUR LE RUPT
- ASSOCIATION FAMILIALE LA BRESSE
- ASSOCIATION FAMILIALE BRUYERES
- ASSOCIATION FAMILIALE CRAINVILLIERS
- ASSOCIATION FAMILIALE DARNEY
- ASSOCIATION FAMILIALE DEYVILLERS
- ASSOCIATION FAMILIALE DOGNEVILLE
- ASSOCIATION FAMILIALE DOMMARTIN LES REMIREMONT
- ASSOCIATION FAMILIALE DURBION (AIFD)
- ASSOCIATION FAMILIALE ELOYES
- ASSOCIATION FAMILIALE EPINAL ET ENVIRONS
- ASSOCIATION FAMILIALE GIRONCOURT SUR VRAINE
- ASSOCIATION FAMILIALE HADOL ET ENVIRONS
- ASSOCIATION FAMILIALE ET LOISIRS DE JEUXEY
- ASSOCIATION FAMILIALE LEPANGES SUR VOLOGNE
- ASSOCIATION FAMILIALE MIRECOURT
- ASSOCIATION FAMILIALE NEUFCHATEAU
- ASSOCIATION FAMILIALE NOMEXY
- ASSOCIATION FAMILIALE RAON L'ETAPE
- ASSOCIATION FAMILIALE ROCHESSON
- ASSOCIATION FAMILIALE SAINT-AME/LE SYNDICAT
- ASSOCIATION FAMILIALE SAINT-DIE
- ASSOCIATION FAMILIALE SAPOIS
- ASSOCIATION FAMILIALE SAULXURES SUR MOSELOTTE
- ASSOCIATION FAMILIALE TENDON-FAUCOMPIERRE
- ASSOCIATION FAMILIALE THAON LES VOSGES
- ASSOCIATION FAMILIALE THIEFOSSÉ
- ASSOCIATION FAMILIALE URIMENIL ET ENVIRONS
- ASSOCIATION FAMILIALE VAGNEY
- ASSOCIATION FAMILIALE VITTEL
- ASSOCIATION FAMILLES RURALES BAZOILLES SUR MEUSE
- ASSOCIATION FAMILLES RURALES CHATENOIS
- ASSOCIATION FAMILLES RURALES GRAND
- ASSOCIATION FAMILLES RURALES HOUÉCOURT
- ASSOCIATION FAMILLES RURALES LIFFOL LE GRAND
- ASSOCIATION FAMILLES RURALES MARTIGNY LES BAINS
- ASSOCIATION FAMILLES RURALES NEUFCHATEAU
- ASSOCIATION FAMILLES RURALES OELLEVILLE
- ASSOCIATION FAMILLES RURALES RAINVILLE
- ASSOCIATION FAMILLES RURALES SAINT-OUEN LES PAREY
- MAISON FAMILIALE RURALE BULGNEVILLE
- MAISON FAMILIALE RURALE GUGNECOURT
- MAISON FAMILIALE RURALE HADOL
- MAISON FAMILIALE RURALE RAMONCHAMP
- MAISON FAMILIALE RURALE SAULXURES SUR MOSELOTTE
- MAISON FAMILIALE RURALE SAINT-DIE
- ADAPEI 88
- APF FRANCE HANDICAP - DELEGATION 88
- EFA
- CONJOINTS SURVIVANTS
- UNAFAM
- FRANCE ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTÉES DES VOSGES
- APEDYS 88
- ADAVIE
- ADMR ANOULD
- ADMR ARCHETTES
- ADMR BERTRIMOUTIER
- ADMR LA BRESSE
- ADMR BRUYERES
- ADMR BULGNEVILLE
- ADMR CHARMES
- ADMR CHATENOIS
- ADMR CORCIEUX
- ADMR CORNIMONT
- ADMR COUSSEY
- ADMR DOMPAIRE
- ADMR EPINAL CHANTRAINE GOLBEY
- ADMR GERARDMER LIEZEY XONRUPT
- ADMR LAMARCHE
- ADMR LIFFOL LE GRAND
- ADMR MIRECOURT
- ADMR MONTHUREUX SUR SAONE
- ADMR MOYENMOUTIER
- ADMR NEUFCHATEAU
- ADMR PADOUX
- ADMR PLOMBIERES
- ADMR RAMBERVILLERS
- ADMR RAON L'ETAPE
- ADMR RUPT SUR MOSELLE
- ADMR SAINT AME
- ADMR SAINT DIE
- ADMR SAINT MICHEL SUR MEURTHE
- ADMR SAINT NABORD
- ADMR SAULXURES SUR MOSELOTTE
- ADMR LE THILLOT
- ADMR URIMENIL
- ADMR VAGNEY
- ADMR VAL D'AJOL
- ADMR VAXONCOURT / NOMEXY / THAON
- ADMR VITTEL
- ADMR XERTIGNY



